

## **Contrat de Rivière Senne 2<sup>ème</sup> Plateforme inondations du 14/11/11**

### **Résumé (paru dans l'Info-Senne n°23 – janvier 2012)**

**Un an après les graves inondations de novembre 2010 et fort du succès de la première plateforme «inondations» de décembre 2010, le Contrat de Rivière Senne en collaboration avec Dimitri Legasse, Bourgmestre de la commune de Rebecq, a organisé une 2<sup>e</sup> plateforme « inondations » le 14 novembre 2011 à la maison communale de Rebecq. Le but : faire le point un an après avec l'ensemble des acteurs concernés des avancées et perspectives de chaque gestionnaire en matière de lutte contre les inondations dans le bassin de la Senne.**

#### **Explications sur le contexte de la réunion du 14 novembre**

Le 3 décembre 2010 était organisée à Rebecq la 1<sup>ère</sup> plateforme inondations du Contrat de Rivière Senne. Tous les gestionnaires des cours d'eau avaient répondu présent ainsi que Paul Dewil du Service Public de Wallonie – Direction de la Gestion hydraulique intégrée – également directeur du Centre Régional de Crise et Président du Groupe Transversal Inondations de la Région wallonne (GTI). Cette réunion a permis de comprendre le caractère exceptionnel de ces inondations de novembre 2010 (débits exceptionnels des cours d'eau, débordement du canal) - sur base des informations à disposition à cette date - mais aussi de faire le point sur les dégâts et problèmes rencontrés par chaque gestionnaire afin de dégager des pistes d'actions pour la suite.

De cette réunion avait découlé une série de missions dans le chef du Contrat de Rivière. Il était donc temps de faire le point sur la mise en œuvre des actions par chacun. Voici un extrait de ce qui s'est dit le 14 novembre 2011.

#### **Les actions du Contrat de Rivière Senne**

- Engagement de 2 éco-cantonniers pour assister les communes dans l'entretien des cours d'eau de 3<sup>e</sup> catégorie et repérer les zones d'immersion temporaire potentielles sur le terrain. Dans le même état d'esprit,
- Engagement de 8 étudiants durant l'été 2011 pour des travaux d'entretien des cours d'eau;
- Engagement d'un bureau d'études, Myclene, via appel d'offre général, dans le but de réaliser une étude hydrologique sur le bassin de la Senne, permettant d'identifier les zones d'immersion temporaire (ZIT) potentielles le long des cours d'eau de 3<sup>ème</sup> (voire 2<sup>e</sup>) catégorie. Il s'agit d'une pré-étude, afin de fournir une aide aux communes en localisant et en estimant les volumes et coûts des aménagements possibles et pertinents, avec pour règle de base la collaboration avec la Cellule de coordination et les gestionnaires des cours d'eau (19 communes, 2 provinces, la Région);
- Aide et suivi du remplissage des « enquêtes inondations » du SPW concernant les inondations des 13-14 novembre 2010 et de janvier 2011 dans le bassin de la Senne.

Le CR Senne sert de relais en servant d'interlocuteur sur le sujet des inondations et mène un travail de sensibilisation et de concertation avec les agriculteurs via son Groupe de travail Agriculture, plus orienté sur l'érosion et les coulées de boue. De manière générale, le CR Senne informe sur le sujet via la Newsletter mensuelle et le bulletin Info-Senne trimestriel.

## Les actions menées par les gestionnaires depuis un an

Voici quelques actions significatives dans le chef des différents gestionnaires de cours d'eau.

Le **Groupe Transversal Inondations du SPW (GTI)** est en train de mener une révision des cartes de l'aléa d'inondations par débordement de cours d'eau, notamment sur base des données relatives aux dernières inondations (enquêtes inondations, etc.). Conformément à la législation européenne, cette cartographie doit être revue pour 2013.

### La Direction des cours d'eau non navigables (SPW- DGO3):

- a mis en service en juin 2011 la zone de rétention sur le Hain à Braine-L'alleud (site d'UCB, 40.000 m<sup>3</sup>, 660.000 € TVAC) ;
- a lancé la réalisation d'un by-pass sur la Senne au hameau du Ripain à Tubize (180.000 €) en collaboration avec la Commune pour l'aspect récolte des eaux de ruissellement ;
- a démarré le projet de zone de rétention sur la Senne à Rebecq – Steenkerque - et début de travaux en 2012 (1.800.000 euros, TVAC, ~ 200.000 m<sup>3</sup>) ;
- envisage une étude de faisabilité d'un by-pass de crue de la Sennette vers le canal à Oisquerqcq à moyen terme, ainsi que d'autres actions et études.

### Les Voies hydrauliques de Charleroi (SPW-DGO2) ont annoncé :

- la mise en place d'une vanne entre le bief 28 et le nouveau canal, en amont de la papeterie Argo Wiggings, afin de réguler les flux d'eau entre les 2 biefs ;
- le dragage du canal dans le bassin de la Senne dans les zones les plus polluées (catégorie B) grâce à la venue de l'unité mobile de traitement des boues à Feluy. Ceci permettra d'augmenter le volume d'eau stocké par le canal ;
- le renforcement de la communication entre éclusiers des trois Régions ;
- la mise en place d'un limnimètre sur la Samme afin de communiquer en direct aux éclusiers son débit à son arrivée dans le canal à Ronquières.

La **Province de Hainaut**, en plus de son appui permanent aux communes dans la gestion des cours d'eau, a lancé une grande étude hydrographique globale en cours, appelée « Naqia » et dispose des sondes Saphir (qui permettent d'avertir les gens d'une inondation par SMS). Ces dispositifs pourraient être étendus au bassin de la Senne.

La **Province du Brabant wallon** soutient financièrement les Contrats de Rivière et a dégagé de nouveaux budgets pour l'acquisition de logiciels cartographiques.

Au niveau communal : une série de **communes** a déjà mis en œuvre des actions pour réaliser des ZIT (études locale et travaux) sur leur territoire ou pour renforcer l'entretien des cours d'eau, notamment à Tubize, Braine-le-Comte, Soignies, Ittre et Braine-l'Alleud. L'étude de Myclene permettra de poursuivre le travail de mise en œuvre d'aménagements pour réduire le risque d'inondation.

## Et la suite ?

Le Contrat de Rivière a tissé des liens avec les 2 autres régions. Pour continuer à renforcer les contacts entre gestionnaires de part et d'autre de la frontière linguistique, le Contrat de Rivière prévoit une rencontre interrégionale en 2012 afin d'informer les différentes parties du travail effectué par chacun en matière de lutte contre les inondations,

Il ressort également de la 2<sup>e</sup> plateforme inondations le besoin de tenir des réunions de coordination des travaux à réaliser sur les cours d'eau avec les différents gestionnaires (importance de curer d'abord en aval par exemple). Le CR Senne propose d'initier des réunions tous les trimestres à partir de 2012 pour faciliter ces échanges entre gestionnaires. Le GT Agriculture va focaliser son travail en 2012 sur la lutte contre l'érosion et les coulées de boue.

## **Conclusions**

Le Contrat de Rivière est une plateforme idéale pour concerter les actions entreprises par les partenaires locaux, en synergie avec les travaux du Groupe transversal « inondations » de la Région wallonne qui assure le suivi du plan « PLUIES ».

Il apparaît que si toutes les communes mettent en œuvre de petits aménagements, une grande quantité d'eau pourra être retenue en amont. « Couper les petits robinets » permettra de réduire les risques dans les années à venir et vient en complément des grands aménagements mis en œuvre par la Région wallonne. La notion de solidarité amont-aval est clairement mise en avant dans cette démarche.

Il reste cependant important de rappeler que le risque 0 ne sera jamais atteint, qu'il faut rester vigilant, mais que grâce à la volonté de tous, nous avançons à grandes enjambées!